

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015.

L'an deux mille quinze, le 8 du mois d'octobre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la Mairie, le Jeudi 15 Octobre 2015 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme RAGOT, Mme de la TOUR, Mr TURCAUD.

Absents : Mr MATHONNEAU, Mme PAJOU, Mme RAUD, Mme SALLÉ.

Procuration : Mme RAUD a donné procuration à Mr PUAUD.

Mme SALLÉ a donné procuration à Mr PICANT.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 Septembre 2015 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du 4 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2015-10-01- REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016.

Chaque année il convient de délibérer au sujet du montant de la redevance assainissement pour l'année 2016. Rappel des tarifs appliqués les années précédentes :

En 2010 :

- Les 40 premiers m³0.86 € le m³
- + de 40 m³.....1.48 € le m³
- Abonnement.....26.26 €

En 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 (pas d'augmentation de tarif depuis 2011):

- **Les 40 premiers m³0.88 € le m³**
- **+ de 40 m³.....1.50 € le m³**
- **Abonnement.....27.00 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer les tarifs de l'année 2015 comme suit :

- Les 40 premiers m³0.88 € le m³
- + de 40 m³.....1.50 € le m³
- Abonnement.....27.00 €

2015-10-02 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE STE HERMINE : rapport annuel.

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire communique au Conseil le rapport d'activité 2014 adressé par l'inter communauté.

Elle demande à l'Assemblée de lui donner acte de cette communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine.

2015-10-03 AMENAGEMENT DE SAINT HILAIRE : CHOIX DU GEOMETRE.

Le projet d'aménagement du bourg de Saint Hilaire et plus précisément du parking face à l'église avance. Une première réunion pour fixer les attentes et les différentes phases du projet a eu lieu le 09 septembre dernier avec le maître d'œuvre (la Société Publique Locale). Lors de cette rencontre il a été convenu qu'un relevé topographique du site était nécessaire. La SPL a donc réalisé une consultation de trois cabinets de géomètre. Suit les résultats de cette consultation :

Cabinet GEOUEST à la Roche sur Yon pour 708 € TTC 590 € HT.

Cabinet MORINIERE à la Roche sur Yon pour 870 € TTC 725 € HT.

Cabinet MILLET à Fontenay le Comte pour 1188 € TTC 990 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir de retenir le cabinet GEOUEST de La Roche Sur Yon pour 708 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents.

2015-10-04 ACCESSIBILITE DES BATIMENTS.

La loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité obligeait tous propriétaires d'Etablissement Recevant du Public (ERP) à mettre leurs bâtiments en conformité avant le 1^{er} Janvier 2015.

A cette date peu de bâtiments publics ont été traités. L'Etat a donc mis en place l'obligation de déposer un agenda de travaux en préfecture avant le 27 Septembre 2015. Le propriétaire suite à un diagnostic s'engage sur la mise en place de travaux permettant l'accessibilité de son ERP. Cette obligation d'accessibilité s'appliquant à tout secteur public et privé, une tolérance supplémentaire jusqu'à la fin de l'année, a été accordée avant la mise en place d'éventuelles sanctions.

Concernant la commune, le cabinet Qualiconsult a été retenu lors du Conseil Municipal de Juin pour effectuer le diagnostic et nous accompagner dans la confection de l'agenda.

Après être passé dans chaque bâtiment concerné, une réunion de restitution a eu lieu le 8 Octobre dernier.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Considérant que la Commune de La Caillère Saint Hilaire a réalisé un Plan d'Accessibilité Voirie et Espace (PAVE) en 2010.

Considérant qu'une réunion d'information avec l'ensemble des commerçants artisans concerné pour cette obligation d'accessibilité a été organisée le 26 Novembre 2012, avec la présence de la DDTM.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité [Réussir 2015](#).

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Commune de La Caillère Saint Hilaire s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public restant à mettre en accessibilité.

Madame le Maire ayant présenté au Conseil Municipal l'ADAP de la Commune de La Caillère Saint Hilaire inscrivant la planification des travaux de mise en accessibilité restants dans le temps.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée et les actions menées en la matière par la Commune de La Caillère Saint Hilaire.
- AUTORISE Madame le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé.

2015-10-05 PLAN DE SAUVEGARDE : responsable de section.

Madame le Maire laisse la parole à Mr de BEAUSSE concernant l'élaboration du plan de sauvegarde communal. Celui-ci informe le Conseil Municipal que dans ce cadre le poste de commandement doit être organisé. Les Conseillers municipaux doivent être répartis en cellules ayant chacune une fonction particulière. Mr de BEAUSSE donne la liste des cellules, leurs rôles ainsi que les conseillers qu'ils envisagent d'inscrire en responsable et suppléants de chacune.

Pour conclure il informe à la commission catastrophes naturelles en charge du dossier qu'une réunion de travail aura lieu le 28 Octobre prochain à 11h00 à la salle derrière la Mairie.

Une réunion cantonale se déroulera le 3 Novembre 2015 à 14h30 à Ste Hermine.

2015-10-06 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CAFE-TABAC-PRESSE.

Mme le Maire explique que deux délibérations sont nécessaires afin de permettre à Mr SALLÉ d'effectuer les demandes subventions concernant ses travaux intérieurs du café tabac presse et de remise aux normes de la station service.

Monsieur SALLE Stéphane, gérant du café du Commerce sur la commune de La Caillère-Saint-Hilaire, va engager des investissements de modernisation de son activité café-tabac-presse : aménagement des locaux, agencement et acquisition de matériels professionnels.

Monsieur SALLE peut prétendre à une aide du Département de la Vendée dans le cadre de l'Aide au Commerce en Milieu Rural.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le projet présenté
- Donne un avis favorable à la demande de subvention qui sera présenté par Monsieur SALLE pour l'aménagement, l'agencement et l'acquisition de matériels professionnels dans le cadre de cette opération.

Monsieur SALLE Stéphane, gérant du café-tabac-presse-station-service sur la commune de La Caillère-Saint-Hilaire, va engager des investissements de réhabilitation et de mises aux normes de sa station-service :

- déplacement des appareils distributeurs installés sur le trottoir devant la station et les positionner à distance réglementaire de la boutique (6 mètres);
- reprise des tuyauteries d'hydrocarbures;
- réalisation d'une dalle béton avec récupération des eaux sur zone de remplissage et distribution et traitement par un séparateur hydrocarbure.

Monsieur SALLE peut prétendre à une aide du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le projet présenté
- Donne un avis favorable à la demande de subvention FISAC qui sera présentée par Monsieur SALLE pour les travaux de réhabilitation et de mises aux normes de sa station-service.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que l'aménagement global du centre bourg de La Caillère sera peut être remis en cause. La baisse des dotations et le financement du lotissement des Vergers, ont changé les perspectives financières. Un simple réaménagement de la Place St Jean sera peut être réalisé.

2015-10-07 RECUPERATION FCTVA COMMUNE DE SAINT LAURENT DE LA SALLE.

En 2014, la commune de Saint Laurent de la Salle nous a proposé la réfection de la route communale du Bois, voie mitoyenne à nos deux communes.

La commune de Saint Laurent de la Salle a passé marché pour l'ensemble des travaux. La Commune de La Caillère Saint Hilaire a ensuite versé la somme de 7 883.60 € au titre des travaux réalisés sur cette voie.

La commune de Saint Laurent de la Salle, ayant perçue le FCTVA pour l'ensemble de ces travaux de voirie, elle nous reverse désormais la part nous revenant c'est à dire 1 242.53 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la perception du montant de 1242.53 € au titre du FCTVA des travaux de la voie communal du bois.
- autorise Mme le Maire à signer tous documents.

2015-10-08 QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les horaires d'ouverture de l'agence postale à partir du 1^{er} Janvier 2016. Le Conseil Municipal valide que les nouveaux horaires d'ouverture du samedi matin soient les même que ceux de la Mairie. Et charge Mme le Maire de l'organisation du personnel sur ces nouveaux horaires.

Mme le Maire donne lecture de la demande du maitre remplaçant de la classe CE2-CM1 à l'école des p'tits marrons. Celui-ci habitant à Nantes demande à pouvoir dormir à l'école une nuit par semaine afin de limiter la fatigue et les frais. Après un tour de table, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser le couchage à l'école. Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de lui transmettre la liste de chambre d'hôte de la commune.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de Mr LEBOEUF concernant la cérémonie de remise du drapeau Soldat de France.

Madame le Maire présente une nouvelle fois au Conseil Municipal la demande de Mr GALLAIS concernant la réfection du mur mitoyen entre la mairie et son logement. Mme le Maire explique que d'autres devis ont été demandés mais personne n'a répondu. Elle propose donc au Conseil Municipal de valider le devis de Mr Damien RAGER pour un montant de 2 451.65 € TTC.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avancement du dossier du regroupement des intercommunalités. Elle rappelle que la loi NOTRE oblige entre autre aux Communautés de Communes inférieures à 15 000 hab à se regrouper au 1^{er} janvier 2017. Les préfets ayant en charge l'établissement d'un schéma de regroupement lors du dernier Conseil Municipal, elle avait informé que le conseil intercommunal avait émis le vœu d'un rassemblement entre Mareuil sur Lay, Ste Hermine, et l'Hermenault. Depuis le périmètre a encore évolué pour regrouper : Mareuil sur Lay, Ste Hermine, le Pays né de la Mer et Les isles du marais poitevin. Cette structure compterait 44 communes et une population d'environ 55 000 habitants (l'équivalent de la ville de La Roche sur Yon). Après débat du Conseil Municipal, Madame le Maire explique qu'une réunion sera organisée à Ste Hermine pour l'ensemble des conseillers municipaux des communes du Pays de Ste Hermine afin de présenter les obligations de la Loi NOTRE. Madame le maire explique que le préfet doit rendre son schéma départemental le 26 octobre prochain. Ensuite les Conseils Municipaux seront consultés pour avis. Le préfet pouvant passer outre afin que son schéma de regroupement aboutisse au le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Henri CHUPEAU demande à Mme le maire si elle s'est renseignée concernant le terrain face au stade. Monsieur Henri CHUPEAU signale également que la route départementale de la Gare a été refaite sur la partie appartenant à Thouarsais Bouildroux. Il demande pourquoi la partie de La Caillère n'a pas été traitée et quand cela sera fait ?

Monsieur Yves PICANT demande au Conseil Municipal pour Mme Patricia SALLÉ s'il y aurait des bénévoles pour les TAP du Lundi parmi les Conseillers. Mme Marie Claude ROUSSEAU demande qu'un planning soit préparé afin que chacun s'inscrive.

Monsieur Yves PICANT demande des bénévoles afin d'installer le lino dans la salle du patchwork. Le Mercredi 28 Octobre à 9 h00 est fixé.

Mme Séverine RAGOT revient sur sa demande de déplacement de l'arrêt de bus situé en bas de la Voie Communale de La Pinsonnière. Elle donne lecture de la réponse du Conseil Général qui refuse la création d'un nouvel arrêt. Elle rappelle qu'elle demandait un déplacement d'arrêt et non pas une création. Mme Séverine RAGOT fait part de sa colère et de son impuissance face à ce refus. Après débat d'autres solutions vont être étudiées.

Mr Robert TURCAUD demande qu'un contrat soit établi avec le comité des fêtes afin que l'accès aux barrières soit facilité ou bien que la commune investisse dans des barrières supplémentaires. Mme le Maire charge Mr Yves PICANT de faire le point avec le Comité des fêtes.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.